

**Séance extraordinaire du  
18 juillet 2011**

Séance extraordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, mesdames les conseillères Claire Lepage et Carole N. Côté, messieurs les conseillers Éric Poirier, Roland Pelletier, André Lévesque et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte

Monsieur Alain Lapierre, directeur général agit de secrétaire à la séance.

## AVIS DE CONVOCATION

Tous sont présents et renoncent à l'avis de convocation.

## ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RES.2011-07-90

### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX DANS LE CADRE DU TRANSFERT D'UNE PARTIE DES REVENUS DE LA TAXE FÉDÉRALE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ-2010-2013)**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est **proposé** par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de madame Carole N. Côté et résolu unanimement que :

- ✓ la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- ✓ la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ – 2010-2013;
- ✓ la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- ✓ la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

- ✓ la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RES.2011-07-91

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LA RECONSTRUCTION DU PONCEAU DU RUISSEAU BANVILLE**

**Attendu que** le 29 juin 2011, une partie du ponceau du ruisseau Banville situé sur la rue Principale Ouest a défoncé en plein centre de la rue;

**Attendu que** nous avons fait les réparations nécessaires afin de permettre à nouveau la circulation en attendant la reconstruction ce celui-ci;

**Attendu que** le ponceau est dans un état tel que nous jugeons urgent de procéder à sa reconstruction le plus rapidement possible;

**Attendu que** l'urgence justifie d'aller de l'avant sans appel d'offres et sans plans et devis;

**En conséquence**, il est proposé par madame Claire Lepage, appuyé de monsieur Éric Poirier et résolu unanimement d'acceptation la soumission de l'entreprise Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée au montant de 397 710 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition du président, l'assemblée est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général

